

MAIRIE DE CHUZELLES



ISÈRE

**ARRETE N°2026/68****Autorisation de vente au déballeage – vide-maison - 479 Route de Pauphile****Le Maire de la Commune de Chuzelles (Isère),**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1 et L.2212-2,

Vu le Code du Commerce, notamment les articles L310-2, R310-8 et R310-9 et suivants,

Vu le Code de la Consommation notamment le 1° de l'article L. 121-22,

Vu le Code Pénal notamment les articles 321-6 à 321-8, R321-9 à R321-12 et R610-5,

Vu l'arrêté du 9 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballeage,

Vu la déclaration préalable (CERFA 13939\*01) présentée le 12 mai 2026 par Madame Laurette DURANTON-NORMAND, demeurant 479 Route de Pauphile à CHUZELLES (38200) sollicitant l'autorisation d'organiser un vide-maison à son domicile, 479 Route de Pauphile.

Considérant qu'il y a lieu, afin d'assurer la sécurité et la tranquillité publique, de prescrire certaines mesures,

**ARRETE**

**Article 1 :** Madame Laurette DURANTON-NORMAND est autorisée à organiser un vide-maison au 479 Route de Pauphile à CHUZELLES (38200) les 06 et 07 juin 2026.

**Article 2 :** Madame DURANTON-NORMAND s'engage :

- à ce que les automobilistes ne stationnent pas leurs véhicules sur le domaine public ou respectent l'arrêté d'autorisation de stationnement le cas échéant,
- à ce que l'organisation du vide-maison ne cause pas de gêne au voisinage et ne trouble pas la tranquillité publique
- à ce que les marchandises proposées à la vente soient des objets personnels et usagés uniquement.

**Article 3 :** Monsieur le Maire est chargé, en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté, lequel est transmis :

- à Monsieur le sous-préfet de VIENNE
- aux services de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes,
- à Monsieur le commandant de Gendarmerie de Chasse sur Rhône
- à Monsieur le policier municipal de CHUZELLES,
- à Madame Laurette DURANTON-NORMAND

Fait à Chuzelles, le 26 mai 2026

Le Maire,

Nicolas HYVERNAT

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le 28/05/2026

ID : 038-213801103-20260526-A2026\_68-AR

S<sup>2</sup>LO